



Publié le 10/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020

OJ N° 016 - Développement économique.

Technopole Pays Basque. Avenant n°1 de poursuite et d'élargissement de la convention de partenariat avec Compositadour.

Date de la convocation : 2 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°02) ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CURUTCHARRY Antton (jusqu'à l'OJ N°58) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCO-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°03) ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°09) ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°02) ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves (à compter de l'OJ N°02 et jusqu'à l'OJ N°57).

ABSENTS OU EXCUSES :

ARAMENDI Philippe ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; GASTAMBIDE Arño ; IRIGOYEN Jean-François ; LACASSAGNE Alain ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian.

PROCURATIONS :

BURRE-CASSOU Marie-Pierre à ALDANA-DOUAT Eneko ; CURUTCHARRY Antton à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°59) ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile à AROSTEGUY Maider ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°03).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

**OJ N° 016 - Développement économique.
Technopole Pays Basque. Avenant n°1 de poursuite et d'élargissement de la convention de partenariat avec Compositadour.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY

Mes chers collègues,

Par délibération du Conseil permanent du 25 février 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a conclu, avec Compositadour, une convention de partenariat portant sur la gestion et l'exploitation de l'atelier de prototypage du site technopolitain Créaluz à Saint-Jean-de-Luz. Un état des lieux et un premier bilan ont été réalisés fin septembre 2020 entre la Communauté d'Agglomération et Compositadour.

Contexte de la collaboration entre la Communauté d'Agglomération et Compositadour autour de l'atelier de prototypage de Créaluz.

Nouvel outil hybride de la Technopole Pays Basque au service du Domaine d'Activité Stratégique (DAS) de l'Economie Bleue et de l'Innovation Durable, Créaluz est une pépinière d'entreprises doublée d'un atelier de prototypage dont la vocation est d'accompagner les porteurs de projet dans l'éco-conception de produits innovants, notamment à destination de la glisse, du nautisme et des sports aquatiques.

En tant que plateforme de Recherche & Développement et Transfert de technologie sur les procédés de fabrication avancée, Compositadour apporte un soutien technique aux entreprises pour la mise au point de leurs produits ou de leurs procédés de fabrication. La plateforme Compositadour/Addimadour est un partenaire historique de la Technopole Pays Basque, implanté sur le site Technopolitain de Technocité à Bayonne, dédié au DAS Aéronautique et Matériaux Avancés.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité étendre le support technique de Compositadour aux entreprises de la Technopole Pays Basque autour des équipements du site technopolitain Créaluz. Le renforcement de ce partenariat a donné lieu à un partage de ressources au cours de l'année 2020 afin d'assurer l'exploitation de l'atelier de prototypage de Créaluz par un expert technique (½ ETP). Ce partenariat intègre plusieurs axes d'interventions dont la gestion des équipements de l'atelier de prototypage de Créaluz et l'accompagnement de ses activités. L'année 2020 a permis de structurer une offre de services de l'atelier ainsi que le plan d'affaire associé.

Bilan du partenariat 2020 entre la Communauté d'Agglomération et Compositadour concernant l'atelier de prototypage de Créaluz.

Au titre de l'année 2020, les objectifs de l'exploitation de l'atelier de prototypage de Créaluz par Compositadour sont réalisés en termes de mise en service complète des équipements, mise aux normes de l'atelier, accompagnement des porteurs de projet avec les compétences techniques requises ainsi que le sens du service et la pédagogie de formation.

L'atelier de prototypage de Créaluz met à disposition des porteurs de projets éco-innovants du territoire des équipements divers et un accompagnement afin de réaliser leur prototype lors de leur phase de conception et de développement produit.

De son ouverture en octobre 2019 au bilan de septembre 2020, 17 entreprises ont été accompagnées dans leur projet de prototypage ; 15 externes et 2 hébergées dans la pépinière de Créaluz. Ce qui correspond à 307 heures de mise à disposition des équipements.

Bien que le site Créaluz ait été fermé aux externes lors du confinement (accessible uniquement aux entreprises hébergées), il a été mis à profit pour fabriquer entre mi-mars et mi-mai des visières de protection en partenariat avec Lynxter. 832 heures d'impression 3D ont été réalisées à Créaluz pour produire plus de 800 visières.

La mise en service complète de l'atelier de prototypage est réalisée. Le contenu des formations et de l'accompagnement ont été définis, les maintenances des équipements ont été effectuées. L'année 2020 a également permis de définir les services de l'atelier, ainsi qu'un premier modèle d'affaire. Le système de tarification a été co-défini entre la Communauté d'Agglomération et Compositadour.

Avenant n°1 de poursuite et d'élargissement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et Compositadour pour l'année 2021.

Au regard :

- du bilan positif de la première année d'exploitation de l'atelier de prototypage Créaluz par Compositadour ;
- de l'intérêt de maintenir le partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la plateforme technologique Compositadour ;
- de la nécessité de la présence d'un expert technique au sein des ateliers de prototypage de la Technopole Pays Basque afin d'en assurer la gestion, ainsi qu'un accompagnement technique qualitatif des porteurs de projet ;
- de la montée en puissance du site Créaluz, l'augmentation de sa fréquentation et des demandes de prototypage des entreprises à la fois hébergées et externes ;

il est proposé d'établir un avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et Compositadour pour l'année 2021 pour reconduire la subvention concernant les frais de personnel et conserver l'expert technique (½ ETP).

Par ailleurs, il est proposé d'élargir, en 2021, le périmètre du partenariat au site technopolitain d'Arkinova à Anglet.

En effet, le Générateur d'Activités du site technopolitain Arkinova héberge entre autres équipements une salle de modélisation, véritable atelier de prototypage d'impression 3D, équipée de trois imprimantes 3D de technologies variées, ainsi qu'un scanner 3D.

La Communauté d'Agglomération et NOBATEK/INEF4 avaient conclu une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, pour assurer la gestion de la salle 3D du Générateur d'Activités. NOBATEK/INEF4 n'a pas souhaité poursuivre la gestion de la salle de modélisation du Générateur.

Considérant :

- la complémentarité des moyens de prototypage de la salle 3D du Générateur d'Activités avec ceux de l'atelier de Créaluz ;
- la volonté d'uniformisation de la gestion des services au sein des différents sites de la Technopole Pays Basque ;
- la volonté de promouvoir l'hybridation entre les différents sites technopolitains et leurs écosystèmes spécifiques afin de développer de nouvelles synergies favorables aux entreprises hébergées en pépinière et du territoire ;

il apparait opportun d'intégrer la gestion et l'exploitation de la salle 3D d'Arkinova dans le cadre de la mission actuelle d'exploitation de l'atelier de Créaluz par Compositadour.

Ainsi, le contrat de partenariat axé sur la gestion de l'atelier de prototypage de Créaluz et de la salle 3D du Générateur d'Activités d'Arkinova fera l'objet, pour l'année 2021, d'une mission forfaitaire de 40 000 €.

Une évaluation des actions réalisées, du modèle économique établi et du déroulé du partenariat sera effectuée au cours de l'année 2021.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » et « Conclure les contrats, conventions, chartes de partenariat avec divers organismes (y compris collectivités et établissement publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toutes résiliations » ;

Au regard des ambitions de la Communauté d'Agglomération Pays Basque concernant le développement de la Technopole Pays Basque et notamment du nouveau site Créaluz, le Conseil permanent est invité à :

- approuver la poursuite de la gestion de l'atelier de prototypage Créaluz par Compositadour et l'élargissement de cette collaboration à la gestion de la salle 3D du Générateur d'Activités d'Arkinova, dans le cadre d'une mission forfaitaire à hauteur de 40 000 € ;
- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec Compositadour ci-annexé ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 63

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 3 (ALDANA-DOUAT Eneko ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre (procuration à ALDANA-DOUAT Eneko) ; KAYSER Mathieu)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.